



Communauté de Communes
des Vallées du Cristal

PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du 29 janvier 2013

BACCARAT

*CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2013
PROCES VERBAL*

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2013 A BACCARAT

L'an deux mil treize le vingt- neuf janvier

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal étant réuni en Mairie de Baccarat sous la présidence de Monsieur Michel BOQUEL après convocation légale le 22 janvier 2013

Toutes les communes sont représentées sauf les communes de Reherrey et de Thiaville sur Meurthe

Nombre de membres présents : 38 présents – 39 votes

Pouvoir : Monsieur Louis DURUPT donne pouvoir à Guy HESSE

Excusés : Olivier LEGROS-Jocelyne CAREL-Isabelle CHASSAIN-Josette RENAUX-Raphaël SITT-Sylvie DEMANGE-Louis DURUPT remplacé par Guy HESSE-Bernard MICLO-Laure VOURION-Denis KRYZS-Jean Paul FRANCOIS remplacé par Michel LAGRANGE-Philippe ROITEL remplacé par Lise FAGOT-Olivier HOUBERT-René KRYZS-Michel GEORGES-Dominique THIRIET-Joël BOUDOT-Dominique ALISON-Anne Marie FRANC remplacé par Jacques FORTIER

Monsieur Cédric PERRIN est nommé secrétaire de séance

Le Président procède à la présentation des décisions prises en séance de bureau depuis le dernier conseil communautaire conformément à l'article 52-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions prises lors du bureau du 04 décembre 2012

DECISION 2013/01

Adoption d'une délibération pour le dépôt d'un dossier de financement auprès des fonds FEDER pour le programme de formation du pôle bijou 2013

- Approbation du plan de financement proposé pour un montant total de 37 433.32 €
- Sollicitation d'une subvention auprès du dispositif LEADER et demande de dé plafonnement de l'aide
- Autorisation au Président à signer toute pièce ou document afférent à la délibération
- Engagement de prise en charge en cas de non attribution des montants de subventions sollicitées auprès des différents partenaires financiers

DECISION 2013/02

Signature d'une convention avec l'association BAC (Bachamois Aquatic Club) pour la mise en place d'oriflammes autour du bassin

- Adoption d'une convention partenariale avec la BAC
- Autorisation au Président à signer la convention

DECISION 2013/03

Versement d'une subvention à l'association APPM

- Subvention de 100 € à l'association pour l'année 2013 (crédits inscrits au BP 2013, article 6574)
- Autorisation au Président à signer tout document

Le procès-verbal du 18 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Examen du DOB préalable au BP 2013
- 2 – Présentation de l'état des marchés conclus en 2010 selon l'article 133 du code des marchés publics
- 3 – Vote sur l'instauration de la taxe de séjour sur le territoire de la CCVC dans le cadre de la politique touristique à l'échelle du SMPL
- 4 – Engagement d'une réflexion sur le projet de territoire de la CCVC.
- 5 – Engagement d'une étude de positionnement sur la création d'une maison médicale sur le territoire de la CCVC
- 6 – versement par anticipation au BP 2013 d'une subvention à l'office du tourisme
- 7 - souscription d'une ligne de trésorerie :
- 8 – adoption d'une délibération permanente pour le recrutement d'emplois vacataires
- 9 – questions diverses

PROCES VERBAL

1 – Examen du DOB préalable au BP 2013

Analyse du Débat d'orientation budgétaire 2013 :

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes et EPCI de plus de 3 500 habitants sont tenus d'organiser un débat au sein de leur Conseil municipal ou communautaire sur les orientations à donner à leur budget, et ce, dans un délai de 2 mois précédant l'examen et le vote de celui-ci.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité. Il constitue la première étape du cycle budgétaire et permet à l'Assemblée délibérante d'engager la discussion sur les orientations budgétaires proposées par l'équipe municipale ou communautaire

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2013

PROCES VERBAL

pour l'année à venir et sur les priorités à retenir pour le projet de Budget Primitif 2013. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de l'équipe municipale ou de l'Exécutif communautaire.

I) Contexte International et Européen

Aux États-Unis, la croissance du PIB atteindrait +3.8 % en 2012. En 2012, les États-Unis conservent leur position de pays produisant le plus de richesse, avec un PIB estimé par le FMI à 15 600 milliards de dollars. La Chine reste également à sa place, sur la deuxième marche du podium, qu'elle occupe depuis 2010 au détriment du Japon. À noter que l'écart entre l'empire du Milieu et les USA se réduit. De 7 800 milliards en 2011, il passe à 7 400 milliards en 2012.

Pour 2013, dans ses prévisions précédentes publiées en septembre, le FOMC tablait sur une croissance comprise entre 2,5 et 3,0% à cette échéance. À titre de comparaison, le Fonds monétaire international prévoyait pour sa part en septembre que l'économie américaine croîtrait de 2,5%. L'activité de **la zone euro** a affiché une croissance limitée autour de 0.5 % sur l'année 2012. Les prévisions pour 2013 sont préoccupantes puisque la BCE table sur une prévision de 0.3%.

Le marché européen des taux d'intérêt à long terme s'est caractérisé cette année par une forte instabilité avec une chute de plus de 100 points de base, liée aux craintes déflationnistes et à la fin des plans de relance budgétaire, dans un contexte d'injections massives de liquidités. Alors que les taux de swaps ont fortement chuté en 2010, certains États européens ont vu leur taux d'emprunt augmenter sensiblement en raison de déficits et de niveaux d'endettement jugés trop élevés par les investisseurs internationaux.

Cette instabilité des taux d'intérêt à long terme est liée aux risques :

- déflationniste engendré par le désendettement privé,
- inflationniste induit par le niveau des taux monétaires et des déficits publics, les achats de titres réalisés par les banques centrales et donc la dévaluation monétaire,
- budgétaire résultant des politiques de relance menées par les États qui doivent désormais maîtriser leur endettement.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a indiqué qu'elle allait retirer progressivement ses mesures d'assouplissement quantitatif qui consistent à accroître la liquidité dans le but de relancer l'économie. Par ailleurs, de nombreux États européens ont engagé désormais des politiques d'austérité et différents plans de rigueur. **Le risque de dérapage inflationniste en Europe** à court terme semble donc limité et l'inflation devrait rester inférieure à 2 %. La BCE ne devrait donc pas rentrer dans un cycle de hausse des taux en 2013 mais pourrait agir de façon symbolique à la hausse comme à la baisse. Cependant, le risque inflationniste n'est pas nul en raison d'une possible spéculation sur les matières premières, liée aux injections massives de dollars par la Réserve Fédérale américaine. Une chute de l'euro causée par une nouvelle crise de la dette souveraine des pays dits

périphériques pourrait obliger la BCE à accroître ses mesures d'assouplissement quantitatif et venir renforcer le risque inflationniste en 2013. La restriction des capacités budgétaires des États assombrit les perspectives de croissance en Europe alors que l'investissement privé ne semble pas encore prendre le relais. Le niveau critique des déficits publics contraint les gouvernements à plus de rigueur. Dès lors, la solution budgétaire devient à double tranchant. En effet, si la croissance baisse trop fortement à cause des plans d'austérité, les dépenses sociales des États augmenteront, alors que leurs recettes baisseront. *A contrario*, si les États laissent trop filer leurs déficits, la charge des intérêts de la dette pourrait devenir insoutenable et entraîner une forte augmentation des taux d'intérêt ; ce qui alourdirait encore cette charge. L'effet plus ou moins multiplicateur des dépenses publiques devient ainsi un élément primordial pour la croissance économique de long terme et donc pour les déficits publics à long terme, dans un contexte d'indispensable optimisation budgétaire des États et de désendettement du secteur privé. En conséquence, dans un contexte de seuil critique d'endettement des États et de choix de politique budgétaire d'austérité en Europe, **le risque de voir - à court terme - les taux remonter est faible** sauf en cas de choc « externe » (spéculation sur les matières premières, crise budgétaire et de liquidité, chute de l'euro). **Cependant dès 2011 et plus encore en 2012 et 2013, les politiques d'austérité pourraient entraîner une trop faible croissance économique** et, à l'inverse de l'effet recherché, une augmentation des déficits publics. Toutes choses étant égales par ailleurs, le creusement de ces déficits pourrait engendrer une hausse des taux payés sur les dettes souveraines et inciter la BCE à reprendre ses achats de titres d'État. **La création monétaire qui s'en suivrait ne pourrait que déboucher sur davantage d'inflation et donc une hausse des taux. Les marchés de taux** seront donc influencés par une croissance faible avec **un risque déflationniste à court terme et inflationniste à long terme.**

II) Contexte National

Une absence de reprise

En France, la croissance du produit intérieur brut (PIB) s'établit en 2012 à 2580 milliards de \$ pour un PIB de 2778 milliards en 2011, soit une baisse de -7.1% une baisse similaire est également constatée en Allemagne (-6.7%). Pour 2013, le consensus table sur une croissance de **0.3 %** (source OCCE) avec des prévisions oscillant autour de cette moyenne dans une fourchette assez réduite de + 0.1 % à + 0.5 %. Plusieurs facteurs pourraient contraindre la croissance l'an prochain : les exportations françaises risquent d'être freinées par la mise en place de plans d'austérité chez les principaux partenaires économiques, tandis que la consommation des ménages ne devrait pas connaître de progression significative.

Stabilité de l'inflation en 2013

En France, les prix à la consommation connaissent une progression de 1.4 % en 2012 pour les dernières statistiques connues. Ce retour de l'inflation – qui reste modéré – s'explique notamment par une reprise à la hausse des cours mondiaux des matières premières. En 2013, le risque inflationniste semble exclu : la hausse des prix à la consommation ne devrait pas connaître d'accélération particulière et s'établirait à + 1,1 % selon l'OCDE.

Atonie de la consommation privée

En 2013, la croissance de la consommation des ménages français resterait encore mesurée (+ 1,1 % selon le consensus des économistes, après + 1,4 % en 2012), notamment en l'absence d'une nette amélioration de la situation du marché du travail, ou encore en raison du fort niveau des prix immobiliers.

Baisse de l'investissement productif :

La **production manufacturière** a baissé de -3,2% en septembre et elle est inférieure de -1,9% au niveau atteint l'année précédente. Le redressement de l'**investissement** est interrompu. Les chefs d'entreprise prévoient une baisse de -2% de leur investissement en 2013, après une faible progression en 2012 (+1%). Le taux de **marge** des sociétés non financières s'inscrit près de quatre points au-dessous de son niveau de 2007 et le montant nominal de leurs profits (avant versement des dividendes) recule de 2,6% par rapport à 2007.

Le fléchissement de l'activité dans la plupart des secteurs se retrouve dans les trajectoires sectorielles de l'**emploi**. Le nombre de demandeurs d'emploi, qui a franchi le seuil de 3 millions en août, connaît un accroissement de 279.300 en l'espace d'un an à fin septembre. Le **taux de chômage**, estimé par Eurostat, ressort à 10,6% de la population active en août 2012, un point supplémentaire en un an et concerne toutes les catégories de demandeurs d'emploi. Le repli de l'emploi marchand (-50.400 emplois) s'est accentué au troisième trimestre 2012

Ce contexte a bien sûr orienté la loi de finances 2013

LA LOI DE FINANCES POUR 2013

Le projet de loi de finances pour 2013, premier budget de la nouvelle législature, marque un tournant dans la politique fiscale et budgétaire de notre pays en engageant un redressement historique des comptes publics.

Déclinant le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2012-2017, il confirme l'objectif de déficit de 4,5% en 2012 et est porteur de près de 26 milliards d'euros de mesures destinées à atteindre l'objectif de 3% de déficit public en 2013, comme le Président de la République s'y est engagé devant les Français et nos partenaires européens.

Les informations nouvelles sur les recettes de l'Etat conduisent à revoir à la baisse les recettes fiscales nettes de l'Etat de 2,1 milliards d'euros : - l'exploitation des déclarations d'impôt sur le revenu conduit à revoir son rendement de 1 milliard d'euros par rapport à la LFR du 16 août 2012 ; - le rendement de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques est revu à la baisse de 0,5 milliards d'euros, compte tenu de la baisse de la consommation et de l'impact de la baisse temporaire de 3 centimes par litre sur les carburants décidée le 28 août dernier (-0,3 milliards

d'euros) ; - divers autres mouvements conduisent, compte tenu des recouvrements constatés, à dégrader le rendement des autres recettes fiscales nettes à hauteur de 0,6 milliard d'euros.

Les recettes non fiscales sont revues à la baisse de 1,4 milliard d'euros, compte tenu du versement sous forme de titres de certains dividendes. Cette opération produit un impact négatif sur le solde budgétaire, mais est neutre sur le déficit public au sens de la comptabilité nationale. Le solde des comptes spéciaux progresse de 0,4 milliard d'euros.

Enfin, la prévision de charge de la dette est revue à la baisse de 0,7 milliard d'euros (pour s'élever à 46,7 milliards d'euros), compte tenu des conditions d'emprunt particulièrement favorables.

Au final, le solde budgétaire se dégrade de 2,4 milliards d'euros par rapport à la loi de finances rectificative du 16 août 2012, pour s'élever à -83,6 milliards d'euros. La prévision de solde de l'Etat en comptabilité nationale n'est revue à la baisse que de 1 milliard d'euros

La loi de finances aura un impact direct sur les collectivités locales. Pour participer à l'effort de redressement des finances publiques, l'enveloppe des concours aux collectivités locales sera stabilisée en 2013.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales s'élèvent à 60 milliards d'euros en 2013. Ces concours sont composés de plusieurs dotations:

- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), de 5,6 milliards d'euros, qui correspond au remboursement de la TVA pour les investissements réalisés par les collectivités locales ;
- Des dotations permettant d'assurer la neutralité de la réforme de la taxe professionnelle, pour 3,8 milliards d'euros ;
- Les autres concours, que l'on appelle l' « enveloppe normée » des concours de l'Etat (dont la DGF), et dont le périmètre est constant d'une année à l'autre.

En 2013, afin de participer à l'effort de redressement des finances publiques, l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités locales est stabilisée en valeur, c'est-à-dire que son montant 2013 est égal à son montant 2012 (50,5 milliards d'euros).

En revanche, les crédits du fonds de compensation de la TVA augmentent de 120 millions d'euros. Les dotations liées à la réforme de la taxe professionnelle sont maintenues. Au total, les concours de l'Etat aux collectivités locales augmentent globalement de 120 millions d'euros par rapport à 2012. Compte tenu de l'évolution tendancielle de ces dépenses, estimée par la Cour des Comptes à environ 500 millions d'euros, cette évolution correspond à un effort de près de 400 millions d'euros réalisé par les collectivités locales.

Cet effort s'accompagne d'un renforcement de la péréquation

Afin de tenir compte des fortes disparités dans la situation financière des collectivités territoriales, principalement liées aux écarts de ressources, la péréquation est substantiellement renforcée dans le projet de loi de finances pour 2013.

La péréquation verticale d'abord, c'est-à-dire l'attribution ciblée des concours de l'Etat aux collectivités qui en ont le plus besoin, est doublée par rapport à l'an dernier : +238 millions d'euros contre +119 millions d'euros en 2012. Pour les communes, la dotation de solidarité urbaine augmente de 120 millions d'euros, la dotation de solidarité rurale de 78 millions d'euros et la dotation nationale de péréquation de 10 millions d'euros. Pour les départements, la dotation de péréquation urbaine et la dotation de fonctionnement minimale augmentent globalement de 20 millions d'euros. Enfin, la dotation de péréquation des régions augmente de 10 millions d'euros.

La péréquation horizontale - c'est-à-dire la solidarité entre les collectivités - est renforcée en 2013 avec la montée en puissance des fonds de péréquation entre collectivités et l'ajustement des critères retenus, pour une plus grande efficacité.

- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) monte en charge comme prévu par la loi. 360 millions d'euros seront répartis en 2013 contre 150 millions d'euros en 2012. De plus, une large concertation avec les membres du Comité des finances locales et les associations d'élus a conduit à modifier certaines règles de fonctionnement de ce fonds, en prenant notamment en compte le revenu par habitant comme critère transversal de charges des collectivités.
- L'année 2013 sera la première année d'application des deux fonds de péréquation de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Ces fonds permettront de répartir 50 millions d'euros pour les départements et 26 millions d'euros pour les régions. L'augmentation de la péréquation permet ainsi de renforcer la solidarité entre les territoires et ainsi de rendre plus équitable la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques.

III) Contexte Régional

Dans le cadre du Grand Projet Etat – Région, l'Etat, le Conseil Régional de Lorraine et le Conseil Général ont décidé de soutenir les efforts d'adaptation et de développement engagés par les territoires de projets. En effet, les partenaires considèrent que le développement équilibré et solidaire de la Lorraine suppose un appui des stratégies territoriales dans le cadre des espaces de projets de niveau régional. Il s'agira dès lors d'impulser des projets partagés et structurants renforçant le développement endogène du territoire dont ils sont issus.

C'est dans ce cadre que l'Etat, le Conseil Régional de Lorraine, le Conseil Général de Meurthe et Moselle et le Syndicat Mixte du Pays Lunévillois ont signé une Convention Territoriale.

La Région lorraine avait adressé courant 2011 à toutes les collectivités locales un courrier d'information et d'alerte qui apportait les précisions suivantes :

Diminution des dotations de crédits pour financer les projets des collectivités

Sélection accrue des opérations financées

Nécessité de politique locale globale et à long terme

Globalement, les aides régionales sont plus sélectives et moins importantes. Basé autour d'un dispositif spécifique : le CADT (contrat d'appui au développement des territoires). L'échelon intercommunal et celui du Pays a été privilégié comme relais dans la transmission des dossiers.

IV) Contexte Départemental et Pays Lunévillois

Un nouveau contrat d'objectifs, la convention territoriale de développement durable a été signée avec les collectivités et demeure applicable en 2013. Des mesures d'accompagnement sur dossiers et thématiques prioritaires sont définies.

Les projets soutenus relèvent de la mise en œuvre de sa politique d'appui aux Territoires. Cette démarche repose sur des projets de territoires co-construits avec les élus et acteurs locaux. Le partenariat pluriannuel avec les communes, intercommunalités et Pays adopte la forme d'un Contrat Territorial de Développement Durable. Ainsi, une instance de concertation territorialisée a été mise en place sur le territoire Lunévillois : **la Conférence Territoriale**. Ici encore, les aides sont plus sélectives et les projets orientés vers les compétences départementales et les priorités locales partagées. A l'instar du CRL, les dossiers éligibles à la DAPRO doivent transiter par la Communauté de Communes. L'utilisation des enveloppes DII et DCI restent libres mais paraissent remises en question après 2014.

Le CG 54 reste toutefois un partenaire privilégié en termes de financement de projets.

V) Concrétisation des stratégies de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal pour l'année 2013

Rappel de l'année budgétaire 2012 de la CCVC

Suite à la Fusion des 2 intercommunalités en 2010 (Communauté de Communes du Cristal et Communauté d'Entre Meurthe et Verdurette), des compétences venant des 2 anciennes intercommunalités et des compétences venant des communes (notamment Baccarat) sont arrivées dans la nouvelle intercommunalité. **Les opérations lourdes d'investissement prévues en 2010 et par report en 2011 ont désormais été soldées en 2012.**

La non compensation de la suppression de la TP en 2010 et 2011 et 2012 a contraint les élus à adopter une nouvelle hausse fiscale en 2010 et 2011. Des sources potentielles d'économie ont été recherchées lors de l'exercice 2012

(postes en contrat aidé privilégiés, hausse des tarifs des services cantine, garderie et piscine...)
Recrutements prévus non-réalisés en 2012, à l'instar du second poste de comptable nécessaire.

Les principaux registres de fonctionnement de la CCVC en 2013 seraient :

1 - L'accompagnement à la jeunesse et le soutien aux familles. Ces actions représentent environ les 3/4 de la fiscalité 2012.

- **Garderies – cantines,**
- **Crèche,**
- **Accueil de loisirs, mercredis récréatifs, activités extrascolaires,**
- **Piscine**

Les garderies et les cantines sont stabilisées au niveau de l'accueil et de l'encadrement. Une directrice a été recrutée ainsi que différents agents afin de répondre à la hausse des effectifs et de la fréquentation. Les tarifs n'ont pas été augmentés depuis septembre 2011 et la facturation a été rendue plus souple en ajustant au quart d'heure. Désormais les sites périscolaires de l'ex CCC ont été intégrés au contrat CAF et bénéficient de l'agrément de la DDJS. Les aides prévisibles du contrat CAF contrat enfance jeunesse sont désormais fléchées au travers d'une convention triennale. Ce principe permet de bénéficier d'une lisibilité sur les recettes.

La garde des enfants de maternelle scolarisés dans les écoles de Baccarat ainsi que la Halte garderie dévolue aux enfants 0-3 ans sont confiées à l'association RELAIS. Les effectifs sont également à la hausse depuis 2010. L'association a connu de graves difficultés financières durant l'automne 2012. Si les comptes analytiques des structures « clair de lune et clé des champs » sont présentés à la CCVC comme équilibrés, il convient toutefois d'être prudent. Si la pérennité du service dispensé par clair de lune venait à être menacée, une solution alternative devra être trouvée.

La réforme des rythmes scolaires engagée par le gouvernement impactera et influera sur l'organisation du service. Des adaptations voire des embauches complémentaires sont à prévoir.

Le service petite enfance : la garde des enfants est intégralement confiée à la structure clé des champs qui est gérée par l'association relais ARVAC. Compte tenu des difficultés de l'association, il semble important d'étudier une piste d'implantation d'une structure nouvelle sans préjuger pour l'instant du mode de gestion. Cette étape passe par un recensement des différentes opportunités de constructions ou de rachats de bâtiment. Une certitude demeure, le bâtiment actuel n'est plus adapté et l'agrément peut être menacé. Des provisions pour investissement méritent d'être fléchées en ce sens.

Service Jeunesse : la compétence est assurée en gestion directe sur tout le territoire depuis le 1^{er} janvier 2011, avec l'abandon du CAJT. La CCVC a mis en place une politique forte vis-à-vis de ses jeunes.

L'accueil de loisirs est toujours organisé sur baccarat et est fréquenté par de nombreux enfants de la CCVC. Parallèlement, la CCVC a soutenu les associations organisatrices d'accueil de la jeunesse, en intervenant financièrement sur les sorties et déplacements convenus dans un projet commun. Cette politique a été confortée au travers du BP 2012.

Les activités extrascolaires ludiques et éducatives restent gratuites et traduisent une volonté politique d'ouverture du service au plus grand nombre, elles sont généralisées sur l'ensemble des sites du territoire de la CCVC et ont connu une forte fréquentation et franc succès. Des économies substantielles ont été réalisées car la date de reprise des activités a été différée et l'encadrement en gestion directe a été privilégié au maximum.

Une action en faveur des jeunes pour le permis de conduire a été conduite en 2012. Ce dispositif très largement subventionné s'inscrit en continuité de la politique de mobilité menée par le Pays Lunévillois.

Une solution a été trouvée en partenariat avec la municipalité de Baccarat pour maintenir le service jeunesse au sein du bâtiment de l'Espace Loisirs. Une convention d'occupation a été signée, le montant du loyer mensuel versé est de 600€ charges comprises.

Deux véhicules ont été achetés en 2012 pour être mis à disposition pour les déplacements organisés dans le cadre de l'accueil et l'animation des loisirs. Par extension, ils sont utilisés régulièrement par les différents services.

La piscine : Une réflexion a été engagée avec les intercommunalités voisines pour mutualiser les besoins en piscine et trouver une solution commune adaptée, à savoir la réalisation d'une piscine en commun. Les conclusions de l'étude seront présentées aux partenaires. L'étude de potentialités a été largement soutenue par les fonds européens à hauteur de 50%. Le budget 2012 comprenait une provision sur investissement conséquente. Le BP 2013 devra consolider ce principe et devra présenter un programme de dépenses en investissement pour le remplacement éventuel des pompes, et du petit matériel.

Une étude actualisée de mise aux normes minimale du bâtiment existant a été engagée afin d'avoir une solution de repli. L'Avant Projet Détaillé sera rendu fin janvier.

En fonctionnement, un demi poste de MNS sera reconduit sous contrat temporaire pour satisfaire l'encadrement minimum des activités, scolaire et public. Les tarifs n'ont pas été relevés pour 2013.

- 2 – Une réflexion en profondeur a été conduite autour de **la politique touristique**. La partie promotion a été confiée pour l'année 2013 au SMPL qui assurera ce rôle de manière temporaire jusqu'à la constitution d'une association indépendante. Le but est de mener des actions de promotion concertées à l'échelle du Lunévillois pour ainsi proposer une offre globale et des économies d'échelle. Le fonctionnement au sein du SMPL sera couvert par une majoration de cotisation de 50cts d'€/hab et par la mise à disposition d'un agent de l'OT.

Parallèlement la participation communautaire au niveau de l'OT sera réduite de manière conséquente : entre 10 000 et 15000 €.

Une relocalisation de l'Office du Tourisme mériterait d'être étudiée et permettrait une mutualisation avec le bâtiment pôle bijou pour des travaux d'aménagement limités.

Enfin, les actions de promotion existantes du territoire continueront à être soutenues financièrement (Village du Livre, jeux inter villages, festival du vieux canal...)

Un gros programme de signalétique touristique a été voté et engagé par l'assemblée. Les crédits nécessaires devront être inscrits au BP 2013. Un ratio de 80% de financement sera obtenu.

La CCVC a délibéré dernièrement pour s'engager financièrement sur le dossier du cinéma « Le Concorde » de Baccarat. L'engagement sera sous deux formes, une aide à l'investissement et une aide au fonctionnement à travers une convention d'objectifs. Cette intervention traduit la préoccupation intercommunale de conserver cet équipement culturel sur son territoire.

3 – Le pôle bijou est organisé en quatre axes distincts

- **L'axe économique centré sur la Taillerie.** Les difficultés actuelles de la filière bijou et des métiers d'Arts plus généralement ont impacté le bâtiment. La cellule occupée par un artisan a été libérée et le bâtiment est vide. Le film de promotion du bâtiment réalisé en 2012 est en ligne et a été distribué au sein des différentes écoles de bijouterie. L'année 2013 sera une année charnière pour le bâtiment. En effet, une enveloppe de 30 000€ a été fléchée par le SMPL pour engager des actions de promotion du bâtiment. Une enveloppe budgétaire devra être provisionnée comme l'an passé afin de pouvoir aménager des cellules plus petites et répondre à toute sollicitation d'entreprises.
- **L'axe promotionnel et touristique centré sur la Galerie.** Après une ouverture en juillet 2010, l'année 2011 a permis le montage de 3 expositions et le marché de Noël spécifique centré sur le bijou et 2012 fut en continuité des actions menées. On notera une forte implication des bénévoles dans les manifestations et promotions du pôle Bijou. En 2013, 3 expositions seront organisées et une manifestation d'ampleur autour du défilé de mode. On table sur une progression des chiffres de la fréquentation des expositions ainsi que sur la vente des produits boutique.
- **L'axe formation :** qui a pris une dimension avec les stages de pratique amateur proposés en 2012 sera encore développé en 2013. La formation professionnelle est naissante avec la création d'une association dédiée.
- **L'axe recherche Développement :** peu d'actions ont été conduites, sans doute au détriment du développement des autres axes.

Les statistiques de fréquentation de la Galerie sont :

2010	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Decembre	Totaux
Tarif Plein							400	319	230	57	80	28	1114
Tarif Reduit							138	146	108	226	59	62	739
Abonnement Annuel							22	41	26	3	12	4	108
Pass Cristal							84	110	13	0	0	0	207
Visteurs Pass							137	512	69	0	0	0	718
Total mois/mois							781	1128	446	286	151	94	2886

2011	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Decembre	Totaux
Tarif Plein	78	127	142	74	49	47	63	80	51	74	56	0	841
Tarif Reduit	19	45	75	110	245	71	66	60	124	90	144	0	1049
Abonnement Annuel	19	16	16	1	1	4	0	0	4	0	0	0	61
Pass Cristal	0	0	0	0	12	66	47	68	43	0	0	0	236
Sup Visite Commentée	0	0	16	69	52	26	20	0	14	48	55	0	300
Journée scolaire	0	0	0	0	0	48	0	15	0	0	0	0	63
Visteurs Pass + boutique	0	0	0	0	109	197	478	620	167	0	0	1200	2771
Total mois/mois	116	188	249	254	468	459	674	843	403	212	255	1200	5321

2012	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Decembre	Totaux
Tarif Plein	23	118	84	120	98	99	162	172	85	61	64		1086
Tarif Reduit	3	60	3	45	20	144	39	32	63	8	36		453
Abonnement Annuel			1	1	1		2		0	2			7
gratuit (enfant, accompagn.)	33	20	5	10	49	119	167	151	10	3	8		575
Pass Cristal					2	19	19	38	3				81
Sup Visite Commentée				33		136			30		30		229
Journée scolaire			14		14	176			0				204
Visteurs Pass									56				56

Visteurs boutique	10	84	88	173	372	1349	495	415	606	60	117	1000	4769
Total mois/mois	69	282	195	382	556	2042	884	808	853	134	255	1000	7460

A titre indicatif, les chiffres de fréquentation touristique sont : OT 14000 visites/an, 3500 visites payantes au Musée des Sources d'Hercule, 26 000 visites au musée du Cristal, 4121 visites payantes en 2011 et 6460 en 2012 au Pôle bijou Galerie et 60 000 visiteurs au village du livre de Fontenoy la Joute.

4 – L'amélioration de l'habitat, l'aide à la rénovation des façades et toitures étendues sur l'ensemble du territoire, s'est poursuivie en 2012 pour se terminer au mois d'Août conformément au programme OPAH.

Pour mémoire, en 2012 :

34 façades pour 26600.22 € de subventions notifiées

16 toitures pour 20448.79€ de subventions notifiées

5 – La collecte et le traitement des déchets s'inscrivent dans une démarche de redevance fondée sur une tarification incitative qui a été fiscalement engagée 1^{er} janvier 2012.

Les tarifs de redevance incitative ont été actés en décembre 2011 conformément aux chiffres annoncés. Les premiers bilans financiers opérés ne justifient pas pour l'instant de relever le montant de la redevance. 2013 sera pour le budget annexe une année importante en termes d'investissements puisque les travaux de création d'une recyclerie et d'extension de la déchetterie sont programmés. A noter que des financements importants ont été obtenus pour ces deux projets.

Un nouveau marché de collecte relatif à la gestion de la déchetterie sera mis en adjudication. Une augmentation des coûts de collecte est probable.

Une embauche sous contrat emploi d'avenir permettra le recrutement d'un agent complémentaire et permettra d'accroître les plages d'ouverture au public, d'anticiper sur les futurs départs à la retraite des agents titulaires.

6 – Les milieux naturels, entre autres les bords de Meurthe : l'opération de création des sentiers des bords de Meurthe entre Thiaville et Lachapelle a été réalisée, la commission a désormais toute latitude pour étudier d'autres périmètres.

Un projet de plate- forme d'embarquement de kayak est à l'étude dans le cadre de la commission.

7 – le développement économique : un gros projet de développement de l'entreprise Passeport prévention sur la commune de Flin est en cours. Un complexe d'accueil serait érigé. Les perspectives de création d'emplois directs sont importantes et les retombées sur le territoire indéniables. La CCVC pourrait accompagner ce développement en apportant un fonds de concours à la commune qui engagerait des travaux routiers afin de relier le complexe d'accueil directement au circuit. Une enveloppe de 25000 € environ serait dévolue à ce projet.

Un projet de création d'une offre de restauration sur la commune de Fontenoy la Joûte a été engagé sous maîtrise d'ouvrage municipale. En fonction des financements obtenus, la CCVC pourrait être sollicitée par fonds de concours si le projet est reconnu d'intérêt communautaire. La participation de la CCVC pourrait conditionner celle du CG54 dans le cadre de financements croisés.

Un nouveau dossier sera étudié et présenté, la création d'une maison de santé sur Baccarat. Le programme de réalisation ne concernera pas le BP 2013, cependant une étude de préfiguration pourrait être conduite et une provision pour investissement dégagée.

8 – Les besoins généraux : la communauté de communes a officiellement un siège à l'étage du pôle bijou. Les travaux très largement financés sont terminés. Un serveur informatique pourra être acheté tout comme différents postes de travail qu'il conviendrait de renouveler.

La CCVC poursuivra la mission d'aide et d'assistance aux communes pour le montage des différents dossiers de subvention dans la **limite de ses moyens humains**.

Par vote du Conseil Communautaire, la CCVC a intégré la compétence Fourrière intercommunale, une consultation sera réalisée pour retenir par contrat un prestataire.

La démarche RSP : la CCVC a été sollicitée pour intervenir dans la pérennisation du dispositif RSP de Fontenoy la Joûte. En effet les aides d'Etat ne peuvent être reconduites. Des éléments de contractualisation sont à l'étude.

VI) CONCLUSION

Investissements : après une période de pause en 2011 et 2012, l'année 2013 verra de nouveaux investissements engagés ou soutenus. Pour autant le budget communautaire reste tendu et devra être consolidé à nouveau en 2013 afin d'éviter toute nouvelle incidence fiscale.

Recours à l'emprunt : le recours à l'emprunt doit être limité dans les années futures.

EMPRUNTS	TYPE	MONTANT	Capital restant du au 01/01/13	TAUX	ANNEE	DUREE	ECHÉANCES	BUDGET
déchetterie	fixe	160 000,00	139 097.12	3,66	2006	30 ans	annuelles	principal
Voirie Leduc	fixe	60 000,00	33 254.35	4,38	2008	10 ans	trimestrielle	principal
Déchetterie CCEMV	fixe	0		Soldé par anticipation				
Non affecté	variable	700 000,00	616 441.99	1,57 - 4,57	2009	20 ans	trimestrielle	principal
Non affecté	fixe	650 000,00	595 052.12	3,06	2010	20 ans	trimestrielle	principal
Emprunts bacs OM	fixe	280 000.00	230 174.23	2.85	2011	10 ans	trimestrielle	annexe
TOTAL		1 850 000,00	1 614 019.81					

Fonctionnement : Les chapitres de fonctionnement devraient être stabilisés pour l'exercice 2013. Le levier des emplois aidés sera à nouveau utilisé pour éviter d'impacter le chapitre 012. Un poste supplémentaire en comptabilité sera pourvu dès le début d'année pour assurer le suivi permanent et la mise à jour du rôle des 5500 redevables et du nombre toujours croissant d'écritures comptables.

Marges de manœuvre : Pour démarrer l'année 2013, la CCVC pourra compter sur des excédents limités sur le budget général et plus confortables sur le budget OM.

Après les avatars fiscaux des années précédentes et les mesures d'économie réalisées, la CCVC devra pouvoir équilibrer son budget et se reconstituer des excédents de fonctionnement.

2 – Présentation de l'état des marchés conclus en 2012 selon l'article 133 du code des marchés publics

Article 133 du CMP du 01.08.2006

TRANCHES	INTITULE DU MARCHÉ	Date de SIGNATURE	Titulaires / Lots	Montant HT
MARCHES DE 4000 € à 19 999,99 €				
Marché prestation service	Marché de maîtrise d'œuvre partielle pour la mise aux normes de la piscine intercommunale	2012	D. AUBERT ARCHITECTE	13 104.00
Marché prestation service	Marché de pose des éléments de signalétique pour le sentier d'interprétation (art 16 clause insertion)	2012	ETUDE ET CHANTIER Gd EST	5 303.12
Marché prestation service	Marché De travaux d'espaces verts au pôle bijou Galerie (art 16 clause insertion)	2012	NEO PLUS	13 144.36
Marché prestation service	Marché de création d'un sentier de découverte des bords de meurthe	2012	ESPACES ET TERRITOIRES	6 607.50
Marché fourniture	Marché de fourniture et pose de mats de signalétique pour le pôle bijou galerie	2012	AB STORES ENSEIGNES	4 704.92
Marché fourniture	Marché de conception et fourniture des panneaux du sentier d'interprétation des BDM	2012	3 D INCRUST (un avenant)	11 774.00
Marché prestation service	Réalisation d'un film de promotion pour le pôle bijou taillerie	2012	IMAGE CLE	12 109.50
MARCHES DE 20000 € à 49 999,99 €				
Marché prestation service				
Marché fourniture				
MARCHES DE 50000 € à 89 999,99 €				
Marché de travaux	Acquisition de deux minibus	2012	Prestige automobile SAS Chavelot	53 707.22
MARCHES DE 90 000€ à 124 999,99 €				
MARCHES DE 125 000 € à 192 999,99 €				
MARCHES DE 193 000€ à 999 999,99 €				
MARCHES DE 1 000 000,00 € HT à 2 999 999,99 € HT				
Marché prestation service				

3 – Vote sur l'instauration de la taxe de séjour sur le territoire de la CCVC dans le cadre de la politique touristique à l'échelle du SMPL

La structuration de la politique touristique en lien avec le SMPL nécessite d'examiner à nouveau la généralisation de la taxe de séjour sur le territoire intercommunale et au-delà sur le Lunévillois.

Actuellement, la taxe reste instituée sur l'ancien territoire de la communauté de Communes du cristal, il n'en est rien sur les autres communes. Ce dispositif ne peut perdurer et mérite d'être généralisé au territoire de la CCVC dans un premier temps.

Sur proposition du Président et entendu son rapport,

Considérant les articles L 142-10, L233-29 et L233-44 du CGCT,

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire **DECIDE**

- d'instaurer le Taxe de séjour sur le territoire intercommunal selon les bases suivantes :

catégorie	montant
hôtels de tourisme 4 étoiles et 4 étoiles de luxe, meublés hors classe et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	1 €
hôtels de tourisme 3 étoiles, meublés de 1ère catégorie et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,75 €
hôtels de tourisme 2 étoiles, meublés de 2ème catégorie, villages de vacances de catégorie grand confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,50 €
hôtels de tourisme 1 étoile, meublés de 3ème catégorie, villages de vacances de catégorie confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,25 €
hôtels de tourisme classés sans étoile, meublés de 4ème catégorie, parcs résidentiels de loisirs et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,20 €
terrains de camping et terrains de caravanage classés en 2 étoiles ou dans une catégorie similaire ou inférieure, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,16 €
terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3 étoiles ou dans une catégorie similaire ou supérieure et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €
enfant de moins de 10 ans et familles nombreuses	Réduction de 50%

Vote : 38 voix pour

1 Voix contre

0 Abstention

4 – Engagement d'une réflexion sur le projet de territoire de la CCVC.

Afin de structurer le développement du territoire orchestré par la communauté de communes, il est proposé d'engager une étude sur la réalisation d'un projet de territoire.

Ce document interne à vocation stratégique doit permettre sur la base d'un diagnostic précis et argumenté et après rencontre et concertation avec les forces vives du secteur de poser les grandes orientations de la construction du territoire. Les éléments du diagnostic devront se fonder sur des données démographiques, économiques, sociales, touristiques... et nécessitent un travail statistique d'ampleur. L'ancrage du territorial géographique (desserte

transport, relief,...) politique (SCOTT, SMPL, collectivités voisines...) législatif (fusion intercommunale, regroupement cantonal...) doit également être analysé en ce sens.

L'étude doit permettre de définir des priorités d'intervention dans le cadre des compétences intercommunales actuelles mais également de compétences futures. Il s'agit donc d'un travail de prospective définissant les axes d'intervention de la CCVC dans les 10-15 ans à venir. Le document proposera un projet phasé intégrant des priorités dans un cadre temporel et budgétaire. Un plan pluriannuel d'actions devra en découler.

Il est proposé d'externaliser la mission et de confier cette tâche à un cabinet extérieur spécialisé afin d'obtenir une vision objective et de bénéficier des expériences d'autres territoires sur la méthode et le rendu de l'étude. Des financements seront sollicités (CG54, CRL, Leader).

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Rose Marie Falque, Vice Présidente en charge de la commission projets de territoire, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré **DECIDE** :

- de valider cette démarche et d'engager la procédure de consultation. Les crédits seraient inscrits au BP 2013.
- Le Président est autorisé à effectués les démarches et à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : 38 voix pour
1 Voix contre
0 Abstention

5 – Engagement d'une étude de positionnement sur la création d'une maison médicale sur le territoire de la CCVC

La démarche fait suite à une rencontre et à une sollicitation écrite du conseil d'administration de l'association des Dames de Charité proposant à la Communauté de Communes la cession d'un bâtiment pour l'implantation d'une maison de santé pluridisciplinaire. Une étude est alors nécessaire pour évaluer l'offre médicale du territoire et définir les besoins en ciblant un programme architectural.

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Rose Marie Falque, Vice- Présidente en charge de la commission projets de territoire, le conseil communautaire, après en avoir délibéré **DECIDE** :

- de valider cette démarche et d'engager la procédure de consultation.
- Le Président est autorisé à effectués les démarches et à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : 39 voix pour
0 Voix contre
0 Abstention

6 – versement par anticipation au BP 2013 d’une subvention à l’office du tourisme

Considérant les besoins de l’Office de Tourisme de Baccarat pour couvrir ses dépenses de fonctionnement avant le vote du budget de la CCVC,

Sur proposition du Président et entendu son rapport,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE**

- de verser par anticipation au BP 2013 une avance de subvention de 30 000 € à l’Office de Tourisme de Baccarat
- D’inscrire les crédits correspondants au BP 2013 à l’article 6574

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Il est noté que Monsieur Yves MANGEMATIN étant intéressé quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Vote : 38 voix pour
0 Voix contre
0 Abstention

7 - souscription d’une ligne de trésorerie :

Vu les statuts de la CCVC, et notamment la compétence gestion des ordures ménagères et assimilés,

Considérant la modification du système fiscal en matière d’ordures ménagères et le remplacement de la TEOM au profit de la Redevance incitative,

Considérant le besoin prévisionnel en matière de trésorerie afin de faire face au décalage entre la facturation aux redevables (facturation semestrielle en juin et novembre de l’année N) et la continuité du service,

Considérant les dossiers de création d’une recyclerie intercommunale et de d’extension de la déchetterie existante,

Considérant l’offre présentée par la Caisse d’Epargne des Pays Lorrains,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré **DECIDE** de souscrire une ligne de trésorerie suivant les caractéristiques suivantes :

Montant : 500 000€

Validité : 31/01/2014

Taux d'intérêt : EONIA + marge de 2.10%

Frais de dossier : 1000€

Commission d'engagement : néant

Commission de mouvement : néant

Commission de non utilisation : 0.30%

Vote : 39 voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

8 – adoption d'une délibération permanente pour le recrutement d'emplois vacataires

Le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les emplois permanents des collectivités territoriales et des établissements publics locaux sont occupés par des fonctionnaires territoriaux. Ces emplois peuvent dans certaines circonstances être occupés par des agents non titulaires de droit public, lesquels sont régis par le décret n° 88-145 du 15 février 1945. Ces mêmes agents peuvent par ailleurs occuper des emplois non permanents correspondants à des besoins occasionnels ou saisonniers.

En dehors de ces cas de recrutement, les collectivités peuvent recruter des « vacataires ». Ni fonctionnaires ni agents non titulaires de droit public, les agents vacataires sont recrutés dans des conditions particulières exclues de toute reconnaissance statutaire ou réglementaire ; la notion de vacataire est une création du juge administratif répondant à des conditions strictes et notamment :

- Un recrutement pour effectuer un acte déterminé
- Un recrutement discontinu dans le temps
- Une rémunération à l'acte

Sur proposition du Président et entendu son rapport, le conseil communautaire après en avoir délibéré **DECIDE**

- **D'AUTORISER** le recours à des agents vacataires afin d'effectuer des tâches ponctuelles à caractère discontinu dans les domaines suivants :
- Mise en œuvre d'animations dans le cadre d'activités jeunesse extra ou périscolaires (éveil musical, pratiques d'éveil artistique, autres)
- Animations au sein du pôle bijou
- Activités piscine
- **D'AUTORISER** le président à créer et pourvoir ce type de poste en tant que de besoin

- DE **FIXER** la rémunération à l'acte au sein d'une fourchette comprise entre 12 € et 30 € bruts par heure de vacation. Le choix de la rémunération au sein de cette fourchette appartient au président qui apprécie la technicité de l'acte demandé.

Vote : 39 voix pour
0 Voix contre
0 Abstention